

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Addendum du 14 septembre 2021 à l'avis du 2 juin 2021 relatif à la vaccination avec des vaccins non-autorisés en France

Dans le contexte d'une épidémie liée au variant Delta du SARS-CoV-2, dont la transmissibilité et la sévérité sont significativement accrues par rapport aux variants antérieurs, il est recommandé le schéma vaccinal suivant pour les personnes séjournant en France en provenance de l'étranger:

- ❖ En cas de vaccination complète par les vaccins homologués par l'EMA : **Schéma vaccinal validé.**

- ❖ En cas de vaccination par des vaccins homologués par l'OMS et non l'EMA (Sinopharm et Sinovac) :
 - En cas de schéma vaccinal complet : **Il est recommandé de procéder à une dose de vaccin à ARN**
 - En cas de vaccination incomplète : **Il est recommandé de procéder à un schéma complet de vaccination à ARN.**

- ❖ En cas de vaccination par des vaccins homologués ni par l'OMS, ni par l'EMA: **Il est recommandé de procéder à un schéma complet de vaccination à ARN.**